

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



Bureau des radiocommunications
(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/300

Le 15 octobre 2010

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 1 des radiocommunications

- **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Question UIT-R et d'un projet de Question UIT-R révisée**
- **Proposition de suppression d'une Question UIT-R**

A sa réunion tenue le 27 septembre 2010, la Commission d'études 1 des radiocommunications a adopté un projet de nouvelle Question UIT-R et un projet de Question UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.4) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées des radiocommunications. En outre, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Question UIT-R.

Compte tenu des dispositions du § 3.4 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 14 janvier 2011, si votre Administration approuve ou n'approuve pas les propositions susmentionnées.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de cette consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative. Si les Questions sont approuvées, elles bénéficieront du même statut que les Questions approuvées à une Assemblée des radiocommunications et deviendront des textes officiels attribués à la Commission d'études 1 des radiocommunications (voir: <http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG01/fr>).

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

- Un projet de nouvelle Question UIT-R, un projet de Question UIT-R révisée et proposition de suppression d'une Question UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

Annexe 1

(Origine: Document 1/125)

PROJET DE NOUVELLE QUESTION UIT-R [SPEC-MONIT-EVOL]/1

Évolution du contrôle des émissions radioélectriques

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que le contrôle des émissions est un élément essentiel de la gestion du spectre;
- b) que les technologies et systèmes de radiocommunication évoluent constamment et rapidement;
- c) qu'il faut étudier, entre autres technologies, l'incidence des systèmes de radiocommunication définis par logiciel et des systèmes de radiocommunication cognitifs sur le contrôle des émissions;
- d) que toute évolution des activités de contrôle des émissions a une incidence sur les administrations;
- e) que les Recommandations et Rapports de l'UIT-R de la série SM ainsi que le Manuel de l'UIT sur le contrôle du spectre radioélectrique contiennent de nombreuses informations sur le contrôle des émissions produites par les technologies et systèmes de radiocommunication existants;
- f) qu'il peut être nécessaire d'évaluer les systèmes existants de contrôle des émissions (y compris les stations fixes, mobiles et transportables) en ce qui concerne leur capacité à contrôler les nouvelles technologies et les nouveaux systèmes de radiocommunication;
- g) que l'amélioration des équipements de contrôle des émissions permet de renforcer l'efficacité du processus de gestion du spectre;
- h) que, compte tenu du volume croissant des données collectées relatives aux émissions, il faut peut-être adapter l'organisation et les techniques de contrôle des émissions,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1** Quels sont les nouveaux éléments à prendre en considération pour le contrôle des systèmes de radiocommunication basés sur de nouvelles technologies?
- 2** Quelles nouvelles solutions peuvent être nécessaires en termes d'organisation, de procédures et d'équipements pour le contrôle des systèmes basés sur de futures technologies de radiocommunication?
- 3** Quels sont les besoins des administrations afin de mettre en œuvre les nouvelles solutions pour le contrôle des systèmes basés sur de futures technologies de radiocommunication?

décide en outre

- 1** que les résultats de ces études doivent être inclus dans une/des Recommandation(s) et/ou dans un/des Rapport(s);
- 2** que ces études devraient être achevées d'ici à 2013.

Catégorie: S3

Annexe 2

(Origine: Document 1/93)

PROJET DE REVISION DE LA QUESTION UIT-R 221-1/1*

Compatibilité entre systèmes de radiocommunication et systèmes de télécommunication à haut débit utilisant le réseau d'alimentation électrique câblé

(2000-2007)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que le réseau d'alimentation électrique continue d'être utilisé pour la télémesure ou la télécommande à faible débit binaire dans les bandes d'ondes kilométriques;
- b) que le réseau d'alimentation électrique n'est généralement pas conçu ni installé de manière à réduire le plus possible les rayonnements RF;
- c) que l'on met au point actuellement de nouveaux systèmes de télécommunication qui fonctionneront à des débits binaires supérieurs à 1 Mb/s allant jusqu'à 1 Gbit/s sur des fréquences porteuses comprises dans les de la bandes d'ondes décimétriques, métriques et décimétriques;
- d) que les rayonnements qui peuvent être émis par ces systèmes risquent d'avoir des effets sur l'utilisation des systèmes de radiocommunication, notamment dans les bandes d'ondes kilométriques, hectométriques, décimétriques, et métriques et décimétriques,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

1 Quels sont les niveaux de rayonnement acceptables émis par les systèmes de télécommunication utilisant le réseau d'alimentation électrique câblé pour ne pas nuire à la qualité de fonctionnement des systèmes de radiocommunication?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une des Recommandation(s) et/ou dans un des Rapport(s);

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 20121.

NOTE 1— Voir également la Question UIT-R 218-1/1.

Catégorie: S21

* ~~En 2009, la Commission d'études 1 des radiocommunications a repoussé la date d'achèvement des études au titre de cette Question.~~

Annexe 3

(Origine: Document 1/123)

Question dont la suppression est proposée

Question ITU-R	Titre	Catégorie	Date de la dernière approbation
<u>219/1</u>	Téléaccès aux équipements de contrôle des émissions radioélectriques d'autres administrations	S2	2000
